



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

## AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC

### Projets d'arrêtés préfectoraux relatifs aux animaux susceptibles d'occasionner des dégâts dans le cadre de la prochaine saison de chasse 2020-2021

En application du principe de participation du public défini à l'article L.120-1-1 du code de l'environnement, le préfet organise la consultation du public sur ces actes administratifs ayant une incidence sur l'environnement **du 05/06/2020 au 26/06/2020**.

Ces actes administratifs correspondent à la fixation :

- de la liste des secteurs du département où la présence du Castor d'Europe est avérée pour la campagne 2020-2021 ;
- de la liste des animaux classés susceptibles d'occasionner des dégâts et les modalités de leur destruction à tir pour la campagne 2020-2021 ;
- d'un plan de gestion du grand Cormoran dans le département pour la campagne 2020-2021.

À cet effet, une copie des projets de décisions accompagnée d'une note de présentation seront :

- publiées sur le site internet de la préfecture :

<http://www.aisne.gouv.fr/Politiques-publiques/Consultations-et-Enquetes-publiques/consultations-publiques> ;

Le public pourra envoyer ses observations pendant cette période par courriel à [ddt-env@aisne.gouv.fr](mailto:ddt-env@aisne.gouv.fr).

Ces observations devront parvenir à la Direction départementale des territoires au plus tard le **26 juin 2020**.

LAON, le 4 juin 2020

Pour le Préfet et par délégation,  
Le directeur départemental des territoires,

  
Vincent ROYER